

Octobre 2010

N° 13



Aéroclub d'Annecy Haute-Savoie



Annoncer et Transmettre des Informations Succinctes

## Préambule

Dans ce numéro :

Préambule	1
Barbecue	1
Le BIA	2
Anglais	2
Forum	3
Commission sécurité	4
Départ d'Amandine	4
Le tableau des clefs	5
Hommage R. Martinatto	6
Affaire NIVOL	6

« Salut ! bois couronnés d'un reste de verdure !  
Feuillages jaunissants sur les gazons épars !  
Salut, derniers beaux jours ! » Qui, mieux qu'Alphonse de Lamartine dans ses Méditations poétiques, peut peindre de mille mots notre région sous ses couleurs d'automne? Sachons nous émerveiller avec des yeux de grands enfants face au somptueux spectacle que nous offre la nature en cette période de l'année!

Bons vols à toutes et à tous!



### 1 - Barbecue du 05 septembre 2010



Encore une occasion de nous retrouver en toute convivialité autour d'un merveilleux barbecue organisé, réalisé et cuisiné par les adhérents que vous reconnaîtrez sans problème sur les photos!

Merci à tous les participants et gageons que nous serons encore plus nombreux la prochaine fois! Pourquoi pas une bonne fondue au mois de janvier pour commencer agréablement la nouvelle année? Si certains ont une idée à faire partager autour d'un thème lié à l'aéronautique, qu'ils se fassent connaître rapidement...



## 2 - BIA



Le BIA.....c'est reparti cette année dans les trois collèges : Meythet, St Jorioz et Pringy.

Une petite trentaine de jeunes de 4°, 3° et 2°, qui ont l'air bien motivés, ont repris les cours pour la préparation de leur examen au mois de mai.

Comme les années précédentes, les cours sont assurés sous la direction de JPL par les bénévoles François Vuillaume, Hervé Lavigne, Jacques Leroux et Martine Lafoux.

Il manquera Johnathan à l'appel, nous ne l'oublions pas.

40 h dans chaque établissement et quelques animations sont au programme. Un investissement réel pour les profs et les élèves!

Pour commencer, une visite des ateliers de l'IMAA qui, en ce début d'année, apporte à ces futurs pilotes les références concrètes nécessaires

à la compréhension de la première partie de leur programme : connaissance des aéronefs.



Cette visite a été commentée par Jean Vanhelmon, membre du RSA et professeur à l'IMAA, en construction bois et toile.

Il a su communiquer sa passion en montrant aux jeunes la construction en cours de son Jodel. Nous le remercions pour cette visite enrichissante pour tous. Ne doutons pas que cette expérience aura suscité quelques vocations.....

Souhaitons une belle réussite à ces jeunes et la réalisation à terme de leur passion...et n'oublions pas que ce magnifique travail repose sur le bénévolat, la ténacité et la volonté de quelques membres de notre association. Au nom de l'ensemble des adhérents, qu'ils en soient chaleureusement remerciés!

## 3 - L'anglais aéronautique

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à compter du 5 mars 2008, pour pénétrer dans un espace aérien, les pilotes d'un aéronef devront justifier d'un niveau d'expression et de compréhension suffisants de la langue utilisée dans les télécommunications radiotéléphoniques. Cette exigence concerne tous les pilotes d'avion ou d'hélicoptère, professionnels ou non. Les compétences linguistiques sont définies par une échelle d'évaluation et une durée de validité. Au 5 mars 2008, le niveau 4 est le minimum exigé pour une durée de 3 ans. Certains d'entre nous ont passé l'examen avec succès...vous pouvez en faire autant si vous souhaitez rendre visite à nos amis italiens par exemple!

**Un site à consulter:** <http://niveau-oaci.fr>

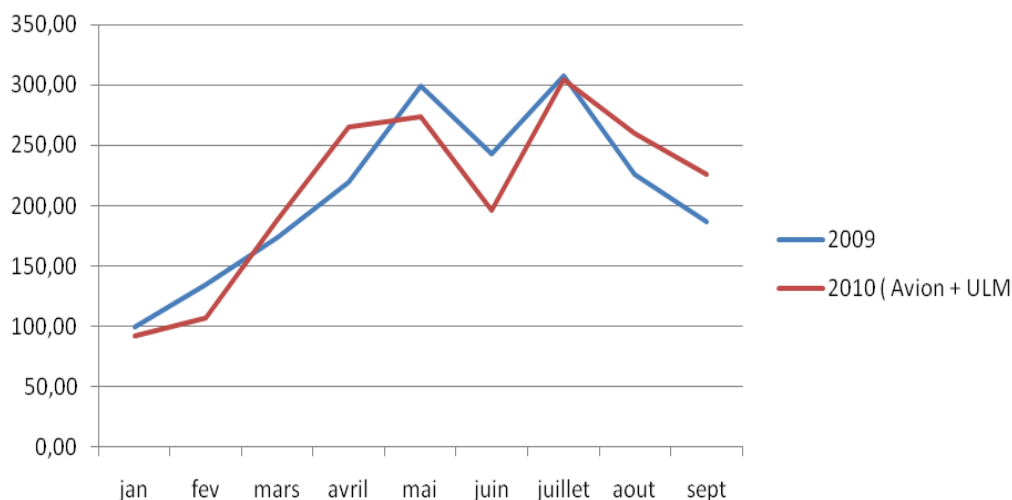
Fly safe!

**4 - Forum**

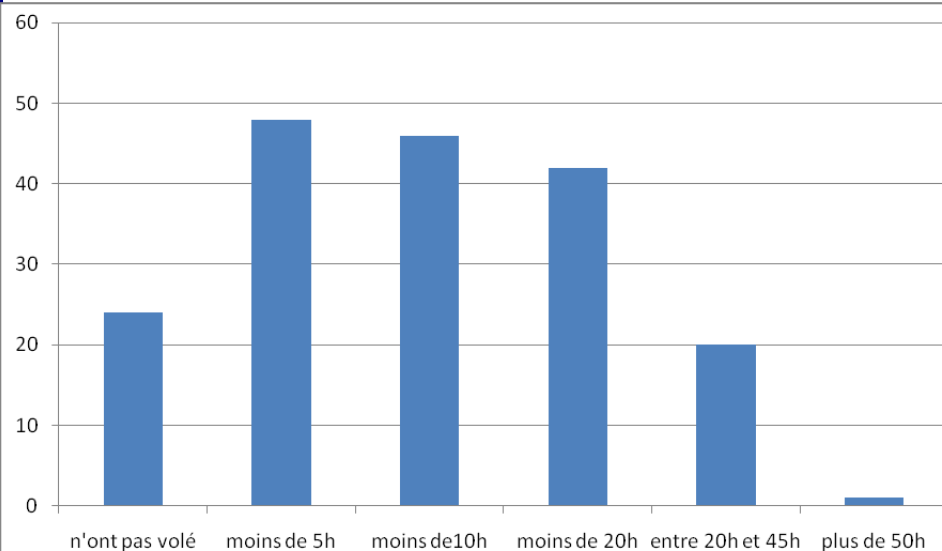
Une vingtaine d'adhérents se sont retrouvés samedi 9 octobre au club house. Après une présentation des actions engagées depuis le début de l'année, le président Jean-Yves HERBIN et le trésorier Gilbert Héraud ont exposé la situation financière de notre association. Des mesures ont déjà été prises pour permettre de réaliser des économies, à savoir:

- une révision à la baisse des cotisations « carte bleue » 0.8% -> 0.3%
- passage de notre téléphonie avec un contrat de type « Ciel »
- la location d'un avion de voyage l'été dernier, opération qui sera renouvelée l'an prochain.
- la renégociation auprès des banques des placements de trésorerie du club
- la renégociation de notre prestation « expertise comptable »
- en chantier: la renégociation du poste « assurance »

**Evolution comparative des heures de vol entre 2009 et 2010 (avions + ULM)**



**Un constat étonnant:** les membres associés volent peu malgré un nombre important d'adhérents. Le tableau ci-dessous se passe de commentaire...



**Je vole, tu voles, elle et il vole, nous volons, vous volez, elles et ils volent!!!**

## 5 - Commission sécurité

### FLASH INFO SECURITE AUTOMNE / HIVER

Attention, avec l'arrivée des premiers frimas les pièges nous guettent:

- Période automnale propice au givrage du carburateur. Soyez vigilants en particulier lors des descentes prolongées.
- Basses températures -> mise en route adaptée: brassage préalable manuel **clef retirée!!!**
- Respectez le préchauffage avant de rouler
- Les jours raccourcissent: respectez les heures définies par le règlement général, à savoir qu'un vol ne peut être prolongé au-delà de l'heure officielle du coucher du soleil. (voir panneau d'affichage)
- Si la piste en herbe est fermée, **pas de train classique!**
- Pour les pilotes de montagne, consultez la liste **des altisurfaces utilisables** (panneau d'affichage)



## 6 - Départ d'Amandine

Après quatre années passées au sein de notre association, notre secrétaire Amandine a pris la décision de s'envoler vers d'autres horizons professionnels qui lui permettront une évolution de carrière certaine. Elle sera présente au club jusqu'à la date du 6/11/2010 et pourra éventuellement se rendre disponible, si le besoin s'en fait sentir, au cours des samedis du mois de novembre. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son futur emploi! Une date sera prochainement fixée afin de réunir ceux qui le souhaiteront autour d'un pot de départ.

## 7 - Le tableau des clefs...soyez soigneux et respectueux du matériel!

Nous avons encore été contraints pour la troisième fois de changer les barillets de l'armoire à clefs pour l'accès aux avions.

Une méconnaissance du fonctionnement (pourtant simple avec un peu de patience et de délicatesse ) semble être à l'origine des dégâts produits régulièrement.

Une information est inscrite au dessus du tableau, nous vous engageons à la lire attentivement avant de vous énerver sur la clef.

- 1-Passage maîtrisé de la carte du club dans le lecteur,
- 2-Attente de l'allumage de la diode sans intervention ,
- 3-Lorsque celle-ci est allumée, tourner DELICATEMENT la clef sans la tirer avant qu'elle n'ait fini son 1/4 de tour,
- 4-Tirer enfin SANS FORCER .

Au retour du vol, pour replacer la clef au tableau, votre carte du club n'est pas nécessaire.

- 1-Introduire la bonne clef à la bonne place
- 2-lui faire faire DELICATEMENT un 1/4 de tour

### Rappel du RI :Dispositions générales , extrait du chapitre 1/ 3 j)

*a) Chaque membre devra s'acquitter de l'achat d'une carte magnétique destinée à la gestion du système informatique de délivrance des clés des appareils. La non délivrance de la clé d'un appareil peut être due soit :*

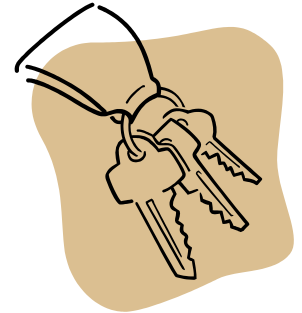
1. au défaut de paiement de la cotisation annuelle,
2. à un « compte pilote » débiteur,
3. à une pratique insuffisante sur un type d'appareil (voir ci-après l'article 3.2. ),
4. à un défaut d'habilitation pour le type d'appareil souhaité.

*Le déblocage de la clé de l'aéronef, par un instructeur, la secrétaire ou un membre habilité du Comité Directeur, pour défaut de cotisation annuelle ou compte « pilote » débiteur ne pourra être effectué que si le membre règle, préalablement au vol, sa cotisation annuelle ou crédite son compte d'un montant suffisant pour solder son débit et couvrir le vol à effectuer.*

### extrait du chapitre 3/ 2 "de l'entrainement des pilotes ":

*a) Tout pilote n'ayant pas piloté depuis deux mois devra se présenter à un instructeur, qui procédera, s'il le juge nécessaire à un vol de contrôle. Tout membre qui aurait piloté, dans ces conditions, sans cette autorisation préalable serait seul responsable de tout accident.*

**VIGILANCE, RESPECT, RIGUEUR...**



## 8 - Hommage à Raymond Martinatto



Les pilotes de montagne qui connaissent bien le site de St Roch / Mayères sont tout à coup devenus orphelins. En effet, le gardien du refuge, Raymond Martinatto, a tiré sa révérence à l'âge de 84 ans. Il fut le créateur d'une des plus belles altisurfaces que l'on peut trouver dans les Alpes. Gil Roy, journaliste, lui rend hommage sur son site que vous pouvez consulter à l'adresse suivante:

<http://www.aerobuzz.fr/spip.php?article1159>



## 9 - L'affaire NIVOL: arrêt de la cour d'appel de Chambéry

La cour d'appel de Chambéry, en date du 19 octobre 2010, infirme le jugement des prudhommes d'Annecy et requalifie le motif de licenciement de "faute grave" en "motif réel et sérieux". Elle condamne l'aéroclub à verser 21 000€ au titre du préavis de licenciement plus 2 100€ de congés payés ainsi que 1 500€ d'indemnité conventionnelle de licenciement. La cour déboute M. Nivol de ces autres demandes.

Nous avons la possibilité de nous pourvoir en cassation, procédure longue et coûteuse. Compte tenu des honoraires déjà engagés, il ne nous paraît pas souhaitable de poursuivre la procédure. Nous allons donc supporter au titre de l'exercice 2010 une charge exceptionnelle de l'ordre de 25 000€ au titre du licenciement et les dépenses en plus des frais d'avocat.

Cette charge pèse lourdement sur les comptes de l'exercice et conduit le Comité Directeur à réfléchir sur les mesures fortes à prendre sur le plan budgétaire pour assurer la survie de notre association.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont prévalu, lors de l'embauche de M. Nivol, à l'établissement d'un contrat de travail prévoyant 6 mois de préavis alors que la règle d'usage est de 3 mois.

Il nous appartient maintenant de relancer l'activité pour permettre à tout un chacun de vivre sa passion de voler.

*« Faites que le rêve dévore votre vie afin que la vie ne dévore pas votre rêve »*

*- Antoine de Saint Exupéry -*